



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	1 ^{er} lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires
Société Protectrice des Animaux à Lièpvre :	03 89 58 90 03

J'ACCUSE...

Le contenu de l'article intitulé « Exit le Bachfest », paru dans les D.N.A. du lundi 29 juin, a réussi à semer la zizanie au sein de l'Association des Fleurs à Stotzheim.

Le titre à lui seul reflète une mentalité que je réprouve. La défection de six membres en 2008 pour raisons personnelles ou de santé n'a pas permis, faute de bras et bénévoles d'organiser cette fête traditionnelle. Mais tout le monde a fait le maximum pour l'embellissement du village.

Faire une fête de quartier est une initiative louable et je souhaite aux organisateurs tout le succès qu'elle mérite. Une soirée de convivialité qui a permis aux habitants de se rencontrer et de mieux se connaître.

Les causes du malentendu sont multiples : le choix de la date, le fait d'associer à cet article de presse les quelques « vieilles branches » qui œuvrent depuis plus de trente ans et qui s'efforcent de pérenniser le fleurissement du village. L'image la plus frappante est la grande photo de famille sur la passerelle installée et payée par l'association du fleurissement.

Le critique est une chose facile, mais l'engagement durable dans la vie associative relève de convictions profondes.

J'espère que cet article, plus maladroit que mal intentionné, entérinera l'existence de l'association du fleurissement et suscitera de nombreuses vocations nouvelles.

Jacques FRINDEL
Secrétaire de l'A.F.S.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2009

N° 1

RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE ET DES ANNEXES : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

- Vu la délibération du 6 avril 2009 par laquelle le Conseil a chargé le CAUE de démarrer la pré-étude de la restructuration des locaux de l'école et des annexes,
- Vu la « convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage » établie par le CAUE et pour laquelle la contribution de la commune s'élève à 5 000 €,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le CAUE dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

- Vu la demande de subvention de l'Étoile Sportive pour la création d'un accès handicapé au club house,
- Considérant que ces travaux de mise en conformité sont obligatoires,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accorder une subvention de 7 350 € à l'Étoile Sportive afin qu'elle puisse obtenir la subvention maximale du Conseil Général, montant équivalent à 15 % du montant des travaux HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1

- Vu les factures générées par l'enquête publique pour le PLU et non prévues au Budget Primitif 2009,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer une ligne budgétaire en investissement pour ces dépenses, article 202, opération 125,
- DÉCIDE de modifier comme suit le Budget Primitif 2009 :

Dépenses d'investissement :

♦ 112-21534 (éclairage public rue St Pierre) :	- 4 000 €
♦ 125-202 (étude PLU) :	+ 4 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

DEMANDE DU CERCLE ST NICOLAS : FÊTE DE LA MOISSON

- Vu la demande présentée par le Cercle Saint Nicolas, représenté par Monsieur Étienne WURRY, relative à l'utilisation du terrain communal du lieudit "Waeldele" et de l'ancien tracteur ALLGAIER appartenant à la Commune lors de la Fête de la Moisson du 26 juillet 2009,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Cercle Saint Nicolas, représenté par son Président M. Étienne WURRY, à utiliser le terrain communal du lieudit "Waeldele" le 26 juillet 2009,
- AUTORISE l'utilisation du tracteur ALLGAIER, qui sera assuré en conséquence,
- CHARGE le Maire de demander les assurances nécessaires,
- PRÉCISE que les autorisations données sont sous la responsabilité de M. Étienne WURRY, Président du Cercle Saint Nicolas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Étienne WURRY, intéressé en tant que Président du Cercle St-Nicolas, n'a pas participé aux délibérations ni au vote

N° 5

CRÉATION D'AUVENTS AUX 34 et 32 ROUTE ROMAINE

- Vu la délibération du 3 juillet 2006 par laquelle le Conseil Municipal décide la création d'auvents aux 34 et 32 route Romaine,
- Vu la déclaration de travaux déposée, acceptée le 27 décembre 2006,
- Considérant que les travaux n'ont pas été effectués, et que la validité de la demande est dépassée,
- Vu les problèmes d'infiltration toujours existants,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à déposer au nom de la Commune les déclarations préalables de travaux pour l'installation d'auvents au 34 route romaine d'une part et à l'école (au 32 route romaine) d'autre part.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- Entendu le Maire qui fait part au Conseil du rapport annuel 2008 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin concernant la qualité et le prix du service public eau potable,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- CHARGE le Maire d'informer la population que le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

DEMANDE DE LA SPA

- Vu le courrier de la SPA (Société Protectrice des Animaux) demandant à la commune d'interdire les cirques utilisant des animaux sauvages,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND NOTE des arguments de la SPA,
- DÉCIDE de ne pas donner suite à la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACE DE LOISIRS POUR LES JEUNES : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

- Vu la réunion de la Commission "Appel d'offres et Adjudication" qui s'est déroulée le 29 juin 2009,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONFIE la maîtrise d'œuvre du chantier de l'espace de loisirs au paysagiste Bruno KUBLER, pour un montant de 10 625 euros HT,
- CHARGE le Maire d'engager la procédure nécessaire à la passation des marchés de travaux,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- DEMANDE au Maire de solliciter toutes aides, subventions et participations envisageables pour ce type de travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

- M. Paul CROMER, Adjoint au Maire, fait le **bilan d'exploitation de la chaufferie** (saison 2008/2009) :

1) Consommation bois :

Consommation totale	490 MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes)
dont . propre production	392 MAP
. acheté	98 MAP
Cout moyen livré au silo	26,50 € TTC/MAP
Part du chauffage assuré par le bois	96 %

2) Consommation fioul d'appoint : 2 160 litres**3) Production de chaleur :**

Production distribuée	316 250 kWh
Coût	0,0511 €/kWh

4) Frais d'entretien :

Ramonage, entretien, nettoyage, contrôle annuel	2 300,00 €
--	------------

5) Économies réalisées :

Consommation moyenne de fioul avant la mise en service de la nouvelle chaufferie et des équipements de régulation et programmation :

- Église (moyenne 2003 à 2006) 6 700 litres/an
- Commune (2004 mairie, écoles, poste) 45 000 litres/an

Ramenée aux prix de l'énergie de 2008/2009, l'économie financière réalisée sur le poste combustible est d'environ 18.000,00 Euros. La diminution des rejets de CO2 résultante est d'environ 55 tonnes par an.

La chaufferie, malgré quelques mises au point, qui devraient être achevées avant la saison prochaine fonctionne d'une manière tout à fait satisfaisante et en conformité avec l'étude prévisionnelle qui avait été réalisée en 2005. (consommation prévisionnelle 600 MAP/an, consommation effective en 2008/2009 : 490 MAP).

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE



ÉTAT CIVIL

MARIAGE :

Le 11 juillet 2009, M. Jean-Michel LACASA et Mlle Nicole GORSY, domiciliés 7 rue d'Or à STOTZHEIM.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AOÛT

16/08/2009	Célébration et Apéritif	Salle des Fêtes	Cercle Saint Nicolas	10 h 00
21/08/2009	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	18 h 30

SEPTEMBRE

12/09/2009	Soirée loto	Salle des Fêtes	Folie's Club	20 h 00
20/09/2009	Fête patronale	Ortenberg	Paroisse	09 h 00



AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

Déclaration préalable :

- Charles SPITZ : ravalement façade, 45 route Romaine.
- Alain BIDAL : création porte-fenêtre, 14 route Romaine.



PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES : Informations supplémentaires

Le demandeur doit déposer en personne sa demande de passeport au moyen d'un formulaire remis uniquement sur place. Il faut déposer et retirer son passeport au même endroit.

MAJEUR :

Première demande

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm).
- Justificatif de domicile ou de résidence.
- Carte nationale d'identité en cours de validité (si le demandeur en possède une).
- Justificatif de nationalité française, sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
- Justificatif d'état civil :
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation : une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité.
- Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent)

Renouvellement

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Ancien passeport
- Justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
- Justificatif d'état civil :
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation : une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité.
- Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent)

MINEUR :

Première demande

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm).
- Le montant du passeport en timbres fiscaux (voir ci-dessous).
- Un justificatif de domicile ou de résidence.
- Carte nationale d'identité (si le mineur en possède une)
- Un justificatif de l'autorité parentale.
- Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale : sauf si le mineur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, un justificatif de nationalité française.
- Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation du mineur (une copie intégrale d'acte de naissance du mineur peut être également produite).
- Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom à titre d'usage (nom de l'autre parent par exemple)

Renouvellement

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
- Le montant du passeport en timbres fiscaux (voir ci-dessous).
- Un justificatif de domicile ou de résidence.
- L'ancien passeport.
- Un justificatif de l'autorité parentale.
- Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale : sauf si le mineur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, un justificatif de nationalité française.
- Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation du mineur (une copie intégrale d'acte de naissance du mineur peut être également produite).
- Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom à titre d'usage (nom de l'autre parent par exemple).

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

À savoir : le timbre fiscal peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie, dans un service des impôts des entreprises (SIE) (anciennement recettes des impôts).

Dans certains cas, le renouvellement du passeport peut se faire gratuitement.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.



CONGÉS D'ÉTÉ : FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des congés d'été, la Mairie sera fermée du 1er au 23 août 2009 inclus.

La Mairie ouvrira ses portes au public à partir du 24 août 2009 à 8 h 00.

La permanence de M. le Maire reste inchangée et aura lieu tous les lundis soirs de 19 h 00 à 20 h 00.



D.N.A. et l'Alsace



Mme MICHEL, porteuse des DNA et du journal l'Alsace, sera en congé du **1er au 15 août 2009 inclus**.

Merci de vous adresser à M. Daniel OSTERTAG en cas de problème (03 88 08 43 39).

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES



1) LS155 : SÉLESTAT

<u>Aller</u>	STOTZHEIM	SÉLESTAT	
		Lycée Koeberlé	Lycée Schwilgué
	7 h 30	7 h 40	7 h 50
<u>Retour</u>	SÉLESTAT		STOTZHEIM
	Lycée Schwilgué	Lycée Koeberlé	
Imjv	17 h 40	17 h 50	18 h 05
Me et s	12 h 05	12 h 10	12 h 30

2) Ligne 542 : BARR (Réseau 67)

<u>Aller</u>	STOTZHEIM	BARR	
		Gare	Place de l'ancienne gare
L à v	6 h 17- 6 h 43 – 7 h 08 – 7 h 43	6 h 30 – 6 h 56 – 7 h 25	7 h 55
Me	7 h 48	/	7 h 55
S	6 h 11 – 7 h 01 – 7 h 43 – 10 h 50	6 h 25 – 7 h 15 – 11 h 05	7 h 55
<u>Retour</u>	BARR		STOTZHEIM
	Place de l'ancienne gare	Gare	
L à V	17h18	17 h 35 -18 h 03 -18 h 34 -19 h 01	17 h 33 – 17 h 50 – 18 h 18 – 18 h 47 – 19 h 16
Me	12h10	/	12 h 23
S	12h10	11 h 30 – 12 h 13	11 h 42 – 12 h 27

Le tableau des horaires du réseau 67 est affiché en Mairie

Remarque : Il n'y a plus de bus pour Obernai. Cependant, les élèves ont la possibilité de prendre la ligne 542 vers BARR pour pouvoir prendre le train jusqu'à OBERNAI (voir tableau pour les liaisons).

LE HAUT DÉBIT À STOTZHEIM

Dans le cadre de la Délégation du Service Public, Net67 a mis en place un réseau WiMAX permettant l'amélioration de l'aménagement numérique du territoire du Bas-Rhin. Le haut débit est donc distribué via le WiMAX, technologie hertzienne fonctionnant par ondes radio.

Vous pouvez d'ores et déjà contacter les Fournisseurs d'Accès Internet dont les coordonnées figurent ci-dessous afin de vous abonner au haut débit WiMAX, sous réserve d'éligibilité :

- Altitude télécom : www.altitudetelecom.fr 0 892 760 800
- Numéo : www.numéo.fr 0 826 624 400
- Luxinet télécom : www.luxinet.fr 04 86 68 88 75

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le service Net67 au 03 88 79 30 09 ou sur www.net67.fr.

COLORIE L'IMAGE



RÉBUS

